

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 12 Mai

UNE VICTOIRE DIPLOMATIQUE

C'est le devoir de tous ceux qui ont à cœur le maintien de l'influence française sur les divers points du globe et notamment dans les contrées où elle a un caractère traditionnel, de ne pas perdre de vue ce qui se passe à cette heure en Egypte.

Dans ce pays qui tient à nous par des liens si nombreux et si puissants, il y a toute une colonie française qui lutte avec une courageuse et persévérante ardeur pour conserver ou pour reconquérir des positions sans cesse menacées ou envahies par les empiètements britanniques.

Chaque jour davantage, cette colonie, il convient plus que jamais de s'en souvenir, l'Angleterre affecte de la considérer comme une de ses possessions ; les faits cependant, infligent parfois au cabinet de Saint-James de sérieux mécomptes.

Ainsi en a-t-il été tout récemment, à l'occasion du firman d'investiture du nouveau Khédive Abbas. La Grande Bretagne avait jugé cette occasion excellente pour affecter de substituer sa suzeraineté à celle de la Turquie. Elle n'y a pas réussi et l'intervention de la France, jointe à celle de la Russie a déjoué l'intrigue préparée avec une insidieuse ténacité par le représentant de l'Angleterre en Egypte, sir Evelyn Baring.

De curieux détails nous sont apportés à ce sujet par un journal, *Le Bosphore égyptien*, qui défend au Caire, avec autant de fermeté que de persévérance, les intérêts français et dont le rédacteur en chef, M. Emile Barrière, l'un de nos plus distingués confrères, ne cesse de rendre à ces intérêts si souvent compromis les plus signalés services.

Après avoir pris connaissance de ces détails, on comprend aisément, comme l'indique d'ailleurs le *Bosphore*, que la publication au *Journal Officiel* égyptien, de la correspondance échangée entre l'agent de la Reine et le ministre égyptien des affaires

étrangères, ait causé quelque surprise. Le ton diplomatique peut-être, mais cassant à coup sûr, du futur ambassadeur à Constantinople, détonne en effet. Il paraît oublier parfois que si grande que soit la place que l'Angleterre occupe dans le monde, il existe sur le continent européen des puissances qui sont autre chose que des « expressions géographiques ».

A lire, en effet, la lettre de sir Evelyn Baring, on pourrait croire que les destinées de l'Egypte sont exclusivement entre les mains de la Grande Bretagne, alors que les conditions d'existence du Khédivat sont réglées par des accords internationaux, qui ne peuvent, en aucune mesure, être modifiées par la volonté d'une seule puissance quelle qu'elle soit, serait-ce même l'Angleterre.

Sir Evelyn Baring affirme en propres termes qu'« aucune modification ne peut être apportée aux firmans qui règlent les relations entre la Sublime Porte et l'Egypte sans le consentement du gouvernement britannique ».

Etait-il admissible que le consentement de l'Angleterre fût ainsi, d'un trait de plume, substitué au consentement des grandes puissances ? Avec beaucoup de tact et de fermeté, le ministre de France au Caire, M. de Reverseaux a déjoué cette manœuvre en adressant au ministre des affaires étrangères égyptien une lettre officielle où il est dit : « Pour faire suite à mes communications verbales relatives à l'intervention du Gouvernement français dans la question du Sinaï, et dont le résultat a été d'aplanir les difficultés pendantes, j'ai l'honneur d'annoncer, à Votre Excellence que le Gouvernement de la République, ayant reçu communication officielle du Firman d'Investiture de S. A. Abbas Hilmi, et de l'Iradé Impérial concernant la presqu'île du Sinaï, a chargé son ambassadeur près la Porte ottomane de prendre acte de ces deux décisions souveraines. »

On lit ensuite, dans le même numéro du

Journal Officiel, que M. A. Koyander, consul-général de Russie, avise le gouvernement égyptien que le gouvernement impérial a reçu communication du Firman au même titre que les autres puissances cosignataires des traités, qui placent l'autonomie et l'indépendance du Khédivat sous la sauvegarde de l'Europe.

Ce succès diplomatique remporté par les gouvernements français et russe mérite d'autant plus d'être noté que leurs représentants ont, comme le fait observer le *Bosphore égyptien*, acculé l'agence britannique à ce dilemme :

Ou bien consentir à la lecture du Firman et faire à mauvaise fortune bon visage ;

Ou bien s'y opposer ouvertement et commettre une illégalité nouvelle, qui risquait fort de ne pas rencontrer l'approbation de l'Europe.

C'est le premier de ces deux partis qui a été choisi par l'Angleterre. Comme le renard de la fable : fit-elle pas mieux que de se plaindre ?

Mais le résultat reste acquis, — et il appartient à la vigilance et à la fermeté du gouvernement français d'en accentuer les conséquences. — L'Europe qu'on avait voulu mettre à la porte de l'Egypte vient d'y rentrer, représentée par la France et la Russie. Il s'agit à présent de l'y maintenir. Nous ne doutons pas que le gouvernement de la République n'en comprenne toute l'importance. Il n'est plus isolé ni au Caire, ni ailleurs. Il a désormais la possibilité, comme le devoir, de maintenir son droit, tout son droit.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis lundi à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

M. Develle, ministre de l'agriculture, a annoncé qu'il venait d'élaborer deux projets relatifs à l'établissement du crédit agricole et il en

oreilles.

Le miègre page se sauva en murmurant :

— Si elle s'appelait madame de Guiche, je lui donnerais bien chaque soir le mien.

Le roi promena ses regards autour de lui comme cherchant quelqu'un.

Il aperçut enfin son retre qui, assis sur une pierre, et la bride de son cheval *Rossschwanz* sur le bras, se remplissait déjà le jabot d'une gigue de chevreuil, enlevée du tinel, qu'il avalait à grosses goulées.

— Gargantua ! appela le Béarnais.

— Brésent ! fit le retre la bouche pleine et se redressant comme une poupée à ressort.

— Approche !

Gargantua vint avec son mecklembourgeois *Rossschwanz*, en essayant les mais du revers de sa manche de buffle.

— Tu vas rentrer ton cheval à l'écurie, mon brave !

— Pourquoi ?

— Parceque tu vas rester à Usson.

— Que tites vus là ! Che va rester dans le burg ? Ah ! *mein lieber gott* ! Che suis gondu.

— Tu n'y manqueras de rien. Vous entendez, monsieur de Marcé : le capitaine Gargantua demeurera à Usson, avec le blessé, la folle et son enfant, jusqu'à nouvel ordre. Ils sont les hôtes du château, et le petit Marcel sera traité comme si c'était mon propre fils.

— Vos ordres seront exécutés, Sire !

— Je me suis entendu pour cela avec la reine.

— Et moi, demanda le retre, que serai bien draidé aussi ?

a fait connaître les bases. Les ministres en ont commencé l'examen, qui sera continué dans le prochain conseil.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a fait signer un décret modifiant le cadre de la direction de l'intérieur dans les établissements de l'Océanie et diminuant les dépenses de cette direction.

Les victimes des explosions

M. Loubet, président du conseil, a presque complètement arrêté le projet de loi qu'il doit déposer sur la tribune de la Chambre et qui porte ouverture d'un crédit pour indemniser les victimes des explosions de dynamite.

Ce crédit s'élève environ à la somme de 300,000 francs. 50,000 fr. sont attribués comme indemnités aux victimes de l'explosion du boulevard Saint-Germain. Ce chiffre comprend l'indemnité au propriétaire de l'immeuble et aux locataires. 260,000 fr. sont attribués aux victimes de l'immeuble de la rue de Clichy pour les dégâts mobiliers et immobiliers.

En ce qui concerne les deux victimes qui viennent de mourir des suites de leurs blessures M. Loubet étudie la question. Elle est résolue en principe pour la famille de M. Véry. Les obsèques de cet infortuné seront faites aux frais de l'Etat. D'autre part, le président du conseil a décidé que son intéressante famille serait secourue. On examine en ce moment la question de savoir si ce sera sous forme d'une indemnité une fois donnée ou d'une rente. Cette nouvelle indemnité fera l'objet d'un projet de loi spécial.

En ce qui concerne Hamonod, l'autre victime, la question est réservée ; il ne sera pris de décision qu'après que certains faits qui le concernent, faits retenus par l'instruction, auront été éclaircis.

Les gardiens de la paix

Le président du conseil a aussi entretenu le conseil des ministres du projet de loi portant augmentation du personnel des gardiens de la paix et relèvement de leur traitement.

Sur le premier point M. Loubet a décidé que le nombre des gardiens de la paix sera accru de 1,100 nouveaux titulaires. Quant à l'augmentation du traitement le chiffre n'est pas encore définitivement arrêté.

LES VICTIMES DES ANARCHISTES

Mort de Véry

Les anarchistes ont une victime de plus à leur actif. Véry est mort mardi des suites des

— Tu mangeras et tu boiras à ton appétit.
— Ah ! *mein got*... Vous être un pien pon roi.

— Te plaira-tu aussi au château, car j'y ai besoin de toi.

— Che grois pien, *der Teufel* ! L'endroit il me gonvient. On y fait ponne chère... Le vin beut-être ne faut pas celui du Rhin, mais il ne mange pas... Ah ! che va tonc prendre enfin mon redraide, il y a longdtemps, *lieber Gott* ! gue che rêvais ça... La querre, il être un bien derrière chose !

— Donc tu auras tout ce que tu voudras.

— Oh ! che volais seulement poire, mancher et tormir, che veux pien.

— Je te charge de l'éducation militaire du petit Marcel, de Pailhat.

— Un enfant de hugu-not ! cela m'êdre encore égal. Dans mon bays, ch'avre été luthérien.

— Tu lui apprendras à monter à cheval, à manier l'épée.

— Ah mon pon *schwert* !... Ça me va dut de même, et che lui apprendrai bien ça...

— Quoique tu n'y sois pas très fort, fit observer le roi en souriant.

— *Der Teufel* ! che n'avre eu qu'un chouchou tans la main... là-bas.

— Ensuite tu lui enseigneras à nager...

— Ah ! c'haimie mieux le vin gue l'eau, mais ça m'êdre duchurs égal. Ch'avre naché dans le Rhin.

— Puis à marcher, à courir, à sauter du haut des rochers. Ventre-saint-gris, à Coaraze on m'en enseignait autant... Cela forme.

A suivre.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

XI

LES MÉSAVENTURES DU GASCON

— Pauvre Gargantua !

— Oh ! oui, bavre Karkantoua... Ah ? gue ch'aimerais pien rester dans une si ponne burg, comme le burg d'Usson... La guerre, il être pien triste, moisié l'Aupigné.

— Bon, voilà notre retre devenu philosophe... épicurien.

Le souhait du retre devait être exaucé.

Dès la pointe du jour, gentilshommes et écuyers étaient dans la cour du château prêts à monter à cheval.

Le roi de Navarre, après s'être arraché des bras de sa bonne Marguerite, et avoir, le volage, poussé un soupir en passant devant la porte de Charlotte de Sauve, ne tarda pas à les rejoindre.

— Sire ! fit une voix mutine.

— Ah ! c'est mon espiègle de page, dit le roi.

— Je viens vous rappeler votre promesse.

— Qui dà ! pour avoir si bien rempli mon message.

— Madame de Sauve avait une migraine affreuse, et je craignais...

— Je l'aurais guérie, pendard !... Mais je ne t'en veux point... Ventre-saint-gris ! j'ai été bien dédormagé.

— Ainsi vous m'armez écuyer...

— Où est ton épée ?

— J'en ai trouvée une dans cette échauguette.

— Hé ! c'est ma précieuse Colichemarde, s'écria le Gascon Castaignac. Je la cherchais partout...

— Cela t'apprendra, godeloreau, à rôder la nuit comme un robeur. Le page a trouvé ton épée qu'il la garde.

— Ma chère colichemarde ! Ah ! rendez-la moi... Je vous promets, Sire, de ne plus...

— Marcher sur mes brisées... Allons, je te pardonne aussi, à toi. Rends-lui la Colichemarde de ses aïeux, mon petit d'Aubiach. Cet écuyer va me prêter la sienne.

— Sire ! cria le cadet, vous êtes la magnanimité même.

— Ah ! la bonne langue !

— Je ne suis jamais flatter mon roi.

Le damoiseau d'Aubiach s'était mis à genoux, le roi lui donna l'accolade par trois coups d'épée sur l'épaule, avec une tape sur la joue.

— De par Dieu, Notre-Dame et Monseigneur Saint-Denys, je te fais écuyer, et sers bien la reine.

— J'y ferai de mon mieux, Sire !

— Mais ventre-saint-gris, ne lui remets jamais d'autre ruban que le mien, où je te couperai les

blessures qu'il avait reçues lors de l'explosion du boulevard Magenta. A quatre heures de l'après-midi, Véry entra en agonie. Malgré cela, le Dr Péan ne se découragea pas. Il resta près du blessé jusqu'à dix heures du soir, le surveillant, cherchant encore si rien ne pourrait être essayé pour prolonger son existence, tentant avec M. Camescasse, qui ne se couche plus depuis huit jours, des miracles pour y arriver. A onze heures, cependant, ils comprirent que c'était fini. Véry râla. Sa femme fut aussitôt prévenue. On lui dit doucement que son mari allait très mal, qu'elle devait avoir du courage. Elle comprit, et silencieusement elle vint s'asseoir à son chevet, dans la chambre 13 du pavillon Gabrielle, tandis que trois religieuses soutenaient le mourant, qui s'agitait désespérément sur son lit.

A minuit, il eut un moment de calme. M. Camescasse lui fit prendre encore un bain de sublimé, tentant une dernière fois de diminuer cette fièvre qui tuait le blessé; mais ce fut inutile. A minuit trente-cinq, exactement, Véry est mort tranquillement dans les bras de M. Camescasse, tandis que sa veuve sanglotait à ses côtés.

Le malheureux marchand de vins était âgé de trente-huit ans. Il laisse une petite fille de douze ans, encore soignée à l'hôpital Saint-Louis, qui ignore le terrible malheur qui la frappe.

Aussitôt après la mort, le directeur de l'hôpital, M. Grandry, a prévenu le préfet de police, qui a prévenu à son tour le ministre de l'intérieur. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'une décision sera prise relativement aux obsèques.

Les obsèques de M. Véry

D'après le Temps, rien n'est encore décidé au sujet de l'autopsie et du jour des obsèques de M. Véry. On prête à M. Loubet l'intention de prononcer quelques paroles sur la tombe de l'infortuné.

Autour de la Bourse

Les mesures de police sont toujours très rigoureuses autour de la Bourse. Elles seront maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Les auteurs de l'explosion du restaurant Véry

On lit dans la Liberté : Nous apprenons que la justice croit être sur la piste des auteurs de l'explosion du restaurant Véry. Si l'on peut faire la preuve des bruits qui courent, nous croyons que la surprise sera grande dans le public, lorsqu'il connaîtra les noms des personnes soupçonnées, dont l'une d'ailleurs, est gardée à la disposition de la justice.

D'autre part, la France dit que M. Athalin, le magistrat instructeur, a convoqué à son cabinet et va de nouveau entendre les deux compagnons d'Hamonod, Léger et Gandon.

Depuis quelques jours, il courait un certain bruit qui a pris de la consistance depuis la mort d'Hamonod au sujet de la culpabilité de ce dernier et de son compagnon Léger Gandon. Ce serait eux qui auraient apporté l'engin chez Véry, et la rapidité de l'explosion ne leur aurait pas permis de prendre la fuite assez à temps. Nos informations particulières nous permettent d'affirmer que ce bruit est absolument dénué de tous fondements.

Les élections municipales

Le renouvellement des conseils municipaux a donné, pour les 359 chefs-lieux de département et d'arrondissement, les résultats suivants :

Dans 214 chefs-lieux, les conseils sont entièrement républicains.

Dans 122, la majorité est républicaine.

Dans 10, les conseils sont composés entièrement de conservateurs, et dans 12, les conservateurs possèdent la majorité.

Enfin dans 1 chef-lieu la composition du conseil est douteuse.

Les républicains gagnent 19 chefs-lieux et les conservateurs 3.

Un télégramme de la Guyanne annonce que la liste républicaine a été élue à Cayenne.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat, pendant le mois d'avril 1892.

Les résultats accusent une plus value de 4 millions 413,200 fr. par rapport à la période correspondante de 1891.

Par rapport aux évaluations budgétaires il y a plus-values sur : l'enregistrement, 2 millions 38,000 fr.; les contributions indirectes 968,000 fr.; les sucres, 3 millions 584,000 fr.; contributions indirectes et monopoles, 814,000 fr.; les postes 547,000 fr.; les moins-values portent sur : le timbre, 580,500 fr.; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 606,000 fr.; les douanes 2 millions 309,000 fr.; les sels, 37,000 fr.; les télégraphes, 5,900 fr.

Par rapport au mois d'avril 1891, il y a augmentation sur : l'enregistrement, 2 millions 298,500 fr.; les sucres, 2 millions 398,000 fr.; les contributions indirectes et monopoles, 935,000 fr. :

Il y a diminution sur : le timbre, 780,000 fr.; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières 1 million 492,500 fr.; les douanes, 1 million 161,000 fr.; les contributions indirectes, 800,000 fr.; les sels, 257,000 fr.; les postes, 291,300 fr.; les télégraphes, 120,000 fr.

Surveillance des Dépôts de Dynamite

M. Loubet, président du conseil, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante au sujet de la surveillance des dépôts de dynamite et autres explosifs :

« Les tentatives criminelles qui se sont produites ces jours derniers à Paris ont amené l'opinion publique à se demander si les lois et décrets qui régissent les fabriques, les dépôts et l'emploi des divers explosifs utilisés dans l'industrie, suffisaient à garantir la sécurité publique et s'il ne conviendrait pas de compléter, par de nouvelles mesures, celles qui ont été prises jusqu'à ce jour. »

Après examen de la question, il m'a paru que la loi du 8 mars 1875 sur la fabrication des explosifs à base de nitroglycérine et autres produits, ainsi que les décrets du 24 août 1875 et du 28 octobre 1882, constituaient un ensemble de mesures qu'il paraît difficile de rendre plus précises et plus rigoureuses, sans entraver l'emploi industriel des explosifs.

Il suffit, à mon sens, d'assurer la stricte exécution des lois et décrets ci-dessus visés pour garantir, dans la limite du possible, la sécurité publique contre l'usage criminel d'explosifs dont quelques-uns sont malheureusement d'une préparation trop facile pour qu'il soit absolument certain que les auteurs des attentats n'auront pas eux-mêmes préparé les substances qu'ils mettraient en œuvre.

Mais, si je ne crois pas qu'il soit utile d'ajouter aux mesures déjà prises de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, j'estime qu'une surveillance plus active des dépôts constitués et surtout des dépôts de première et de seconde catégorie, n'en est pas moins indispensable.

J'appelle toute votre attention sur ce point.

Je vous invite, Monsieur le préfet, à entrer en relations avec les divers entrepreneurs qui font usage de dynamite ou autres explosifs en votre département; vous aurez à leur faire observer que leur propre intérêt, d'accord avec l'intérêt général, leur commande d'assurer d'une façon sérieuse, la garde de leurs dépôts : soit qu'ils y installent en permanence un employé à leur solde, soit qu'ils mettent toutes les issues, portes et fenêtres, en communication avec des sonneries installées dans un local habité et peu distant de ces dépôts. Ce ne sont là, bien entendu, que des indications, et je vous laisse le soin de vous entendre avec les intéressés sur les moyens de préservation qui vous sembleront les plus efficaces à la disposition des lieux, des circonstances, etc.

En tout cas, vous appellerez leur attention sur la responsabilité très grave qu'ils encourent en laissant, soit par pure négligence, soit pour éviter quelques frais, leurs dépôts à l'abandon. Enfin, vous leur ferez connaître que l'administration n'hésiterait pas à provoquer l'annulation des décrets en vertu desquels ces dépôts sont autorisés, s'il devenait évident pour elle qu'ils ne sont pas efficacement protégés jour et nuit contre les tentatives criminelles.

Il conviendra également, Monsieur le préfet, au cours de l'entretien que vous aurez avec les entrepreneurs qui utilisent les explosifs, de leur rappeler qu'ils doivent s'assurer par eux-mêmes ou par un homme de confiance que les cartouches remises aux ouvriers sont utilisées par eux ou réintégrées au dépôt. Tout ouvrier qui garderait par devers lui une ou plusieurs cartouches devra être immédiatement signalé aux autorités locales les plus voisines et déferé au parquet.

Enfin, je vous prie de m'adresser dans le plus bref délai possible la nomenclature des dépôts installés dans votre département, et les renseignements les plus complets sur la façon dont la garde de ces dépôts est assurée. »

Tirage d'obligations

Lundi a eu lieu le tirage des obligations de la ville de Paris 1876 :

Le numéro 197,159 gagne 100,000 fr.
Le numéro 197,460 gagne 10,000 fr.
Le numéro 127,714 gagne 5,000 fr.
Les numéros 15,468 — 25,728 — 31,020 — 54,707 — 58,679 — 96,905 — 100,046 — 102,537 — 146,396 et 221,760 chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Paul Armand, secrétaire général de la Société de géographie de Marseille, professeur honoraire au Lycée, vient d'être nommé correspondant du ministère de l'instruction publique.

Nécrologies

Nous enregistrons avec regret la mort de deux honorables cadurciens, M. Toulouze, père, architecte et M. Pignères, imprimeur.

Nous adressons aux deux familles si cruellement éprouvées nos plus vives condoléances.

Nous apprenons la mort de notre compatriote M. Mathurin de Lescure, historien de valeur et chef des secrétaires-rédacteurs du Sénat. M. de Lescure était né à Bretenoux en 1833. Il alla à Paris et débuta dans les Lettres, en 1860, par une brochure : la « Nouvelle question d'Orient », et un livre : « Eux et Elles » histoire d'un scandale.

Bientôt il se consacra aux études historiques et surtout à l'histoire anecdotique et parfois scandaleuse.

De 1865 à 1868 il fut attaché en qualité de secrétaire au ministère d'Etat de M. Rouher. Puis il entra au secrétariat du Sénat jusqu'au 4 septembre 1870, et en 1876, il était nommé secrétaire-rédacteur du Sénat. Entre temps il continuait ses travaux historiques publiant : « Jeanne d'Arc, Napoléon et sa famille, Henri IV, François I^{er}, les Cadets de Gascogne, Mlle de Cagliostro, les Mères illustres, l'Amour sous la Terreur, les Grandes épousées, etc. »

En outre il a édité de nombreux mémoires : sur la guerre de la Vendée, sur l'émigration, sur le comité du salut public, sur les assemblées parlementaires de la Révolution, etc.

M. de Lescure est mort à Clamart. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Sulpice.

Magistrature

M. Balsale, récemment nommé procureur de la République à Gourdon, a été installé, mercredi, dans ses fonctions près ce tribunal.

Contributions indirectes

Un concours pour l'emploi de préposé dans l'administration des contributions indirectes aura lieu à Cahors, le 18 juin prochain.

Les candidats devront se faire inscrire en personne dans les bureaux de la direction, avant le 23 mai courant, et produire avant cette date toutes les pièces réglementaires; ils trouveront dans ces mêmes bureaux tous les renseignements nécessaires à la formation de leurs dossiers, ainsi que le programme de l'examen.

Conseil de préfecture

Samedi prochain, le conseil de préfecture du Lot statuera sur les protestations déposées contre les opérations électorales dans les communes de Goujounac, Lascabanes, Creysse et Parnac.

Conseil départemental de l'Instruction primaire

Le conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira samedi, 14 mai, à 2 heures du soir.

Ordre du jour. — Sauzet : Demande du maire de Sauzet, à l'effet d'autoriser l'instituteur-adjoint à remplir les fonctions de secrétaire de la mairie; Montfaucon : annexion d'un pensionnat à l'école privée de garçons; Lamativie : transformation de l'école des filles de Lamativie en classe enfantine.

Addition au règlement scolaire : Fixation du nombre des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses qu'il y a lieu d'admettre en première année, dans les écoles normales de Cahors.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Les instituteurs et les institutrices qui préparent des candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur, sont informés que les examens auront lieu aux dates fixées ci-après :

Aspirants. — Le lundi 16 mai, à 8 heures du matin, au Collège de jeunes filles, boulevard Gambetta, à Cahors.

Aspirantes. — Le jeudi 19 mai, à 8 heures du matin, également au Collège de jeunes filles, à Cahors.

Examens du certificat d'études primaires élémentaires

Voici les dates et locaux où auront lieu en 1892 les examens du certificat d'études primaires élémentaires :

Cahors (1^{re} circonscription)
Livernon, garç. et fil. 21 juin 7^h 1/2 éc. de g.
Cajarc, — 22 juin — — — — —
Lalbenque, — 2 juillet — — — — —
Lauzès, — 9 juillet — — — — —
St-Géry, — 22 juillet 8 heu. — — — — —
Limogne, — 26 juillet 7^h 1/2 — — — — —
Cahors, — 30 juillet — école de filles de la rue Fénelon.

Cahors (2^e circonscription)
Cazals, garç. et fil. 14 juin 7^h 1/2 éc. de g.
Catus, — 18 juin — — — — —
Montcuq, — 21 juin — — — — —
Castelnau, — 25 juin — — — — —
Luzech, — 2 juillet — — — — —
Puy-l'Evêque — 9 juillet — — — — —
Cahors, garçons, 16 juillet, 7^h 1/2 Coll. de filles.
Cahors, filles, 23 juillet, — — — — —

Circonscription de Figeac

Latronquière garç. et fil. 29 juin 8 h. éc. de g.
St-Céré, — 5 juillet — — — — —
Bretenoux, — 8 juillet — — — — —
Lacapelle, — 10 juillet — — — — —
Figeac, — 27 juillet — — — — —

Circonscription de Gourdon

Salviac, garç. et fil. 20 juin 8 heu. éc. de g.
St-Germain — 21 juin — — — — —
Labastide, — 23 juin — — — — —
Souillac, — 27 juin — — — — —
Martel, — 28 juin — — — — —
Vayrac, — 30 juin — — — — —
Gramat, — 2 juillet — — — — —
Payrac, — 4 juillet — — — — —
Gourdon, — 8 juillet — — — — —

Cour d'assises du Lot

Voici le rôle des différentes affaires qui seront jugées dans la session des assises, qui s'ouvrira à Cahors, lundi prochain, 16 mai.

1^{re} audience, lundi 16 mai, affaire Guary, coups à ascendant. Ministère public, M. Estrabaut; défenseur, M. Arnault.

2^e et 3^e audiences, mardi 17 et mercredi 18 mai affaire Elie Fourastié, dite Parricide des Garrigues. Ministère public, M. Bussières; défenseur, M. Bourdin.

4^e audience, jeudi 19 mai, affaire Dols et Boutonnet, vols qualifiés. Ministère public, M. Estrabaut; défenseurs, M. de Valon pour Dols et M. Castagné pour Boutonnet.

On se souvient que ces deux individus sont ceux que l'on a arrêtés sous l'inculpation de tentative d'assassinat à Cuzac, commune de Felzins.

5^e audience, vendredi 20 mai, affaire Léonie Bergougnot, d'Alvignac, infanticide. Ministère public, M. Bussières; défenseur, M. Bourdin.

Appel des Classes 1878 et 1879

Sont appelés pour accomplir une période d'instruction, du lundi 16 mai au dimanche 29 mai, les gradés et les hommes non gradés des classes 1878 et 1879, appartenant :

1^{er} Infanterie, deuxièmes bataillons des 4^e, 8^e et 12^e régiments territoriaux d'infanterie; troisièmes bataillons des 2^e, 6^e, 8^e, 10^e, 12^e, 18^e, 20^e, 22^e, 24^e, 26^e, 28^e, 30^e, 32^e, 52^e, 56^e, 58^e, 60^e, 62^e, 64^e, 66^e, 68^e, 70^e, 72^e, 74^e, 76^e, 78^e, 80^e, 82^e, 84^e, 86^e, 90^e, 92^e, 94^e, 96^e, 98^e, 100^e, 102^e, 104^e, 106^e, 110^e, 112^e, 114^e, 116^e, 118^e, 120^e, 128^e, 138^e, 140^e, 142^e, 144^e et 145^e régiments territoriaux d'infanterie.

Quatrièmes bataillons et dépôts des 2^e, 4^e, 6^e, 8^e, 10^e, 12^e, 18^e, 20^e, 22^e, 24^e, 26^e, 28^e, 30^e, 32^e, 52^e, 56^e, 58^e, 60^e, 62^e, 64^e, 66^e, 68^e, 70^e, 72^e, 74^e, 76^e, 78^e, 80^e, 82^e, 84^e, 86^e, 88^e, 90^e, 92^e, 94^e, 96^e, 98^e, 100^e, 102^e, 104^e, 106^e, 108^e, 110^e, 112^e, 114^e, 116^e, 118^e, 120^e, 122^e, 124^e, 126^e, 128^e, 138^e, 140^e, 142^e, 144^e et 145^e régiments territoriaux d'infanterie.

2^e Génie, les hommes appartenant aux compagnies de numéros pairs et aux compagnies de dépôt.

Les hommes appelés doivent se conformer aux prescriptions de la feuille spéciale aux appels pour les exercices ou manœuvres placée à la fin du livret. Dans le cas où des territoriaux ne seraient pas suffisamment éclairés par leur livret individuel, ils peuvent s'adresser à la gendarmerie.

Le contrôle des chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient de soumettre à l'examen du conseil d'Etat un projet de règlement d'administration publique portant réorganisation du contrôle des chemins de fer.

Les dispositions essentielles de ce projet seraient les suivantes :

Les ingénieurs seraient beaucoup plus spécialisés qu'ils ne le sont actuellement dans leurs services de contrôle; ils ne pourraient être chargés d'un service de contrôle que sous certaines conditions. Ils auraient sous leurs ordres, en outre, des commissaires de surveillance, des contrôleurs de la voie et des travaux, des contrôleurs de l'exploitation technique, des contrôleurs du matériel et du travail.

Les contrôleurs de la voie et des travaux seraient recrutés au concours parmi les conducteurs des ponts et chaussées.

Les contrôleurs de l'exploitation technique seraient recrutés au concours parmi les conducteurs des ponts et chaussées et les contrôleurs des mines.

Les contrôleurs du matériel et du travail seraient recrutés au concours et de préférence parmi les chefs de dépôts et mécaniciens des divers réseaux.

Enfin, les fonctionnaires du contrôle, de tout grade, ne pourraient entrer au service de la Compagnie qu'ils ont contrôlée qu'après avoir cessé de la contrôler depuis cinq ans au moins.

Trésorerie générale

Le premier versement sur les obligations communales, 1891, du Crédit foncier, est reçu dès à présent à la Trésorerie générale.

Les sous-officiers rengagés

Le ministre de la guerre a décidé que le nombre des sous-officiers rengagés avec prime ou commission ne devra point dépasser les chiffres ci-dessous :

Régiments d'infanterie subdivisionnaires : 64; zouaves, 96; chasseurs à pied, 26; tirailleurs algériens, 60; cavalerie, 30; pontonniers, 95; génie, 105; train des équipages, 18; commis et ouvriers d'administration, 25; infirmiers, 14; artificiers, 5.

Les sous-officiers qui arriveront à l'expiration de leur service légal ou d'un rengagement, au moment d'entrer à l'une des écoles spéciales, quelles qu'elles soient, ne pourront être rengagés que pour deux ans seulement et sans prime.

Droit d'accroissement

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

« La congrégation des sœurs de charité de Nevers possède une succursale à Cahors. A la suite du décès de plusieurs religieuses, le receveur de l'enregistrement de cette dernière ville a délivré contre la supérieure une contrainte tendant au paiement du droit d'accroissement pour les biens de la communauté situés dans le ressort de son bureau.

La supérieure des sœurs de Nevers a fait opposition à cette contrainte et a assigné l'administration de l'enregistrement pour en voir prononcer la nullité, en se fondant sur ce que la congrégation qu'elle dirige est une congrégation autorisée, à laquelle les lois du 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884 ne seraient pas applicables.

Le tribunal a rejeté ce moyen, mais il a toutefois prononcé la nullité de la contrainte, par le motif que le droit d'accroissement dû par les communautés autorisées est payable au lieu de leur principal établissement. »

Accident

Hier au soir vers 5 heures, le sieur Capdeville, marchand de chevaux, se rendait à l'abattoir avec un cheval attelé à une voiture.

Arrivé à proximité de l'usine Belmont, sous le pont du chemin de fer, le cheval effrayé par le sifflet de la locomotive du train qui passait en ce moment, partit à fond de train et se précipita dans le Lot.

Quand on l'a retiré il était presque mort.

M. Capdeville n'a eu aucun mal.

Les Sociétés de tir

Le ministre de la guerre a décidé que les Sociétés de tir recevraient prochainement chacune trois fusils à répétition, modèle 1886, pour favoriser la pratique de cette arme.

Vayrac

Une femme âgée, a été tamponnée mardi, 10 mai, au passage à niveau n° 374 par le train 1052, sur la ligne d'Aurillac à St-Denis. La pauvre femme a été tuée sur le coup.

Thédirac

Le dimanche 29 mai 1892, à 11 heures du matin, il sera procédé à la mairie de Thédirac, par le maire de cette commune, en présence de deux membres du Conseil municipal et du Receveur municipal, à l'adjudication au rabais par soumission cachetée, des travaux de construction d'une école de filles à Thédirac.

Montant du devis, honor. compris... 10,000 fr.
Cautionnement en espèces... 450 fr.

Martel

Conférence agricole. — M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, a fait dimanche une conférence publique, sous la présidence de M. Lachèze, député.

Il a traité la question des engrais chimiques. Après avoir dit lequel des éléments : azote, acide phosphorique, potasse, chaux, chacun d'eux apporte au sol, il a indiqué les moyens de se les procurer par les syndicats.

M. Drouhault qui se livre depuis quelques temps à des études spéciales sur la truffe, nous a indiqué le moyen qui, selon lui, serait appelé à hâter et à augmenter la production du chène truffier.

Les emplois de chauffeurs et de mécaniciens des chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient, après avis du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, de prendre un arrêté réglementant l'admission aux emplois de chauffeur et de mécanicien des chemins de fer.

Voici les dispositions essentielles de cet arrêté :

A partir du 1^{er} juin 1892, quiconque demandera un emploi de chauffeur, assistant un mécanicien conducteur de train sur un chemin de fer ouvert à l'exploitation, ne pourra être admis au concours que s'il satisfait aux conditions suivantes :

Etre Français ou naturalisé Français.

Après avoir fait constater par un médecin, agréé par l'administration du chemin de fer, qu'il présente toutes les conditions physiques nécessaires, notamment qu'il distingue les signaux par l'ouïe et par la vue et qu'il perçoit nettement les couleurs.

Avoir subi d'une manière satisfaisante un examen technique et des essais pratiques dont le décret donne les détails.

A partir du 1^{er} juin 1892, quiconque demandera un emploi de mécanicien conducteur de train sur un chemin de fer ouvert à l'exploita-

tion, ne pourra être admis au concours que s'il satisfait aux conditions suivantes :

Etre Français ou naturalisé Français ;
Avoir subi un examen médical semblable à celui défini ci-dessus :

Avoir fait un service d'une durée minima de six mois comme chauffeur assistant un mécanicien conducteur de train, sauf exceptions justifiées par des circonstances spéciales et avec autorisation de l'administration ;

Avoir subi d'une manière satisfaisante un examen technique et des essais pratiques dont le décret donne les détails.

Le jury d'examen est nommé par l'administration du chemin de fer.

Avant toute autorisation de faire le service de mécanicien conducteur de train ou de chauffeur assistant un mécanicien conducteur de train, une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'examen technique et des essais pratiques est envoyée à l'ingénieur en chef du contrôle de l'exploitation technique, qui s'assurera que l'examen répond bien aux conditions prescrites par le présent arrêté.

Les figures symboliques sur les wagons

On a appliqué ces jours-ci à la gare de Lyon, sur le train partant pour Marseille, un nouveau système dû à un ingénieur, M. Edouard Cros. Voici quelques détails :

Ce système a pour but de permettre aux voyageurs, descendus au cours du trajet à une station quelconque, de jour ou de nuit, de reconnaître aussi aisément et aussi rapidement que possible, la voiture dans laquelle ils sont montés au départ.

Ce système a cela de particulier, qu'il est d'une simplicité enfantine. On sait, que jusqu'à présent, on ne pouvait guère reconnaître son compartiment qu'au moyen des voyageurs avec lesquels on a fait le trajet, ou de la disposition des bagages dans les filets. Car il y a peu d'individus qui songent à prendre les numéros d'ordre inscrits à l'intérieur et à l'extérieur des voitures, et, d'ailleurs, les noteraient-ils, ils ne peuvent, la nuit, s'en servir efficacement, ces chiffres, à l'extérieur du moins, devenant invisibles.

Le système de M. Cros se compose d'une plaque de tôle émaillée en blanc, sur laquelle une image découpée ou ajourée apparaît en noir par contraste. Cette plaque est disposée à la partie supérieure et au milieu de la voiture, de façon à bien se voir, même la nuit, dans les gares. Le sujet découpé ou ajouré dans la plaque de tôle émaillée pourra être un personnage, un animal, un arbre, un fruit, une figure astronomique ou géométrique, etc.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeuse de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

THÉÂTRE DE CAHORS

Une troupe parisienne, sous la direction de M. Jules Rivey, donnera le vendredi, 13 mai, une représentation de deux pièces du répertoire de la Comédie Française :

LES FOLIES AMOUREUSES

DE REGNARD

Le Jeu de l'Amour et du Hasard

DE MARIVAUX

Spectacle recommandé aux Familles.
Réduction du prix des places pour les élèves des lycées, collèges, pensions, etc.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME du 15 MAI 1892

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Le Tirailleur (pas redoublé) Sellenick
Les quatre âges de l'homme (ouvert.) Lachener
Le Rossignol (valse pour flûte) Julien
La muette de Portici (fantaisie) Auber
Babel (polka) Philippe

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LA CAROTTE

(Suite)

L'instituteur. — La carotte est originaire d'Asie, elle est réputée bonne contre la jaunisse. Avec les carottes on prépare une confiture qui a le goût des confitures d'oranges. Pour cela, on coupe en tranches fines un demi-kilogramme des meilleures carottes; on y ajoute 750 grammes de sucre en poudre et le zeste de trois citrons coupés en tranches minces. Ensuite on place dans une bassine une couche de carottes, une de sucre avec du zeste de citron, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on ait employé la moitié de la quantité des carottes. On exprime sur tout cela le jus de 3 moitiés de citron; puis l'on recommence comme ci-dessus, et l'on ajoute encore à la fin le jus de 3 moitiés de citron. On recouvre le tout d'eau et l'on fait cuire à petit feu pendant 4 heures, le jus doit se former en gelée et l'on met en pots.

LE CHOU

Le chou étant d'une grande importance dans un ménage, nous en parlerons un peu longuement.

Nous cultivons :

1° Les choux pommés dont les feuilles se recouvrent les unes les autres; ils comprennent les choux *cabus*, *rouges* et *frisés*.
2° Les choux-fleurs qui forment tête par la réunion des rameaux et des fleurs.

3° Les choux-raves, légumineux de première nécessité qui se distinguent des autres par leur renflement charnu; ils passent l'hiver en terre, on les arrache seulement à mesure du besoin.

D'autres espèces de choux rustiques, les choux verts résistent aux froids de l'hiver et rendent de grands services pour l'élevage des animaux domestiques; on les cultive dans les champs.

Ordinairement nous semons la graine de chou tous les mois à partir du mois de mars; nous faisons les semis clairs, nous éclaircissons au besoin et arrosons copieusement. Pour les préserver des pucerons nous jetons toujours quelques grains de sarrazin dans le semis.

Dès que le plant a mis quelques feuilles, par un temps couvert et pluvieux, s'il est possible, nous les transplantons dans une terre douce, bien préparée. Au chou, il faut un engrais consommé; cette plante prend facilement le goût des fumiers frais; vous le remarquez toutes les fois que vos mamans en achètent en foire. En plantant, nous visitons le collet, et s'il y a lieu, d'un coup d'ongle, nous ouvrons la tumeur renfermant un ver qui nuirait au développement des pieds; nous arrosons de suite et continuons jusqu'à reprise complète.

Les tiges de choux provenant de pépinières anciennes étant presque toujours attaqués par les vers, nous prenons les plants dans les semis d'un mois au plus. On parvient à détruire cette piqure en changeant le plant 2 ou 3 fois de place avant de le mettre à demeure.

Une fois en place, il faut des soins de culture et de propreté: sarcler d'abord, répandre crottins de brebis en abondance à chaque pied que l'on déchausse à cet effet, ensuite butter sans endommager les feuilles.

Lorsque la plantation couvre bien la terre, nous ramassons les feuilles jaunes, les plus basses pour les bestiaux, les nouvelles pousses pour les manger.

Quand les chenilles attaquent nos choux, nous faisons des échenillages en règle; s'ils ne suffisent pas, nous seringons avec de l'eau de savon dans lesquelles nous avons mis quelques gouttes de pétrole; d'autres fois avec une infusion des côtes de tabac, 5 grammes par litre d'eau bouillante que nous employons dès qu'elle est refroidie.

L'odeur du chanvre éloigne les papillons qui donnent naissance aux chenilles: mettons donc un grain de chènevis à distance de 4 ou 5 mètres.

— Ma mère achète toujours les plants de chou, la graine de chou pour faire les semis ne naît jamais!

— Autrefois nous étions obligés de faire de même; aujourd'hui nous avons de bons porte-graines. Voici comment nous faisons :

En cueillant les plus belles pommes de chou et de choux-fleurs, nous transplantons les trognons à bonne exposition où ils passent l'hiver. Au printemps, à la reprise de la végétation, nous fendons le trognon

en 4, par deux coupures de 3 centimètres de profondeur; nous ne laissons ensuite que les bonnes tiges sur chaque section du trognon et nous obtenons de la graine d'une levée certaine qui donne un plant robuste sur lequel nous pouvons compter.

L'instituteur. — Le chou, sauvage d'abord et à feuilles rares, s'est amélioré par les soins incessants tentés sur lui. Aucune plante n'a coûté autant; c'est ce qui a fait dire: « La conquête du chou a dépensé plus d'activité que la conquête d'un empire. »

La choucroute, si chère aux Alsaciens, est faite de chou. Pour l'obtenir, on hache les pommes menues, on les place par couches de 5 à 6 centimètres dans un vase et l'on met entre chacune du sel de cuisine. Quand le vase est plein, on verse de l'eau jusqu'au bord et l'on tasse les choux fortement en tenant un objet lourd dessus. Tous les 15 jours on enlève l'eau sale qui est à la surface supérieure. Dans quelques mois la choucroute est prête; si on la transvasait elle s'agrirait.

(A suivre.)

J. MEULET,
Instituteur public à Carluet.

Bourse de Paris

Cours du 11 Mai 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	97 10
3 0/0 amortissable.....	compt.	97 85
3 0/0 Emprunt 1891.....		96 62
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 90

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4120	»
CRÉDIT FONCIER.....	1200	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	472 50	
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	477	»
EST (Chemin de Fer).....	895	»
LYON.....	1492	»
MIDI.....	1240	»
NORD.....	1710	»
ORLÉANS.....	1496	»
OUEST.....	1042 50	
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1467 50	
CANAL DE SUEZ.....	2722 50	
CANAL DE PANAMA.....	13	»
Etablissements DECAUVILLE.....	253	»

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	455	»
EST 3 0/0.....	444 25	
MIDI 3 0/0.....	449	»
NORD 3 0/0.....	453	»
ORLÉANS 3 0/0.....	453 50	
OUEST 3 0/0.....	450	»
SUD DE LA FRANCE.....	394 50	
OUEST-ALGÉRIEN.....	410	»
EST-ALGERIEN.....	409 5	
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	615	»
— — — — — 4 0/0 1863.....	519 25	
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	393 25	
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	478	»
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	482 50	
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	474	»
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	427	»
— — — — — — 3 0/0 1885.....	480	»
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	50	»
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519	»

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 90
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	94 45
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 85
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	209 55
LOMBARDS, 3 0/0.....	303 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	316

BULLETIN FINANCIER

du 11 Mai 1892

Les tendances restent bonnes, mais le marché est plus calme aujourd'hui surtout sur nos rentes. On comprend du reste facilement qu'on ne puisse tous les jours monter de 15 ou 20 centimes. Un léger temps d'arrêt s'impose. On donne comme prétexte de la stagnation d'aujourd'hui ce fait; que la commission du budget demande la suspension de l'amortissement. Londres est ferme.

Le 3 0/0 est à 97.55
Les actions de nos grands établissements de crédit sont bien tenus. Le Foncier est à 1206.25. La Banque de Paris reste à 648.75. Les explications données hier à l'assemblée ont paru des plus rassurantes.

Le Crédit Lyonnais cote 706.25.
Le Suez reste lourd à 2745. Les recettes vont en diminuant. Nous la bonne tenue des méridionaux Italiens à 622.50.

Les fonds étrangers font en général preuve de fermeté. L'Italien s'avance à 90.47. La fin de la crise qui ne doit se résoudre que par de sérieuses économies produit une bonne impression.

L'Extérieure est très mouvementée; on cote 61 13/16 après 62 2/16. Le Portugais est lourd à 28 3/8. On n'a pas de bonnes nouvelles des conférences qui ont lieu entre le représentant du gouvernement et les comités des porteurs de titres. Hausse des fonds ottomans.

En Banque, la part de Soufres Romains continue sa marche en avant.
Légère reprise des valeurs de cuivre. La Morena est à 121.50.

Les recettes de la Compagnie de Porto-Rico se sont élevées à 87,100 soit en augmentation de 2,805 sur la période correspondante de 1891.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares istantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarneau, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le Tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarneau, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et 30 % en 3^e classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250

kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

Bibliographie

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures et Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Accidents. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans, je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible, je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse, atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : DINARD, curé de Tanis.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est donnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6h 40	12h 50	6h 39	PARIS. — D.	5h 50	12h 50	7h 45
Mercure	6 54	1 4	6 53	Express	7 40		12 45
Arrêt Douelle	6 58		6 57	BORDEAUX. — D.		6 10	3 34
Parnac	7 5	1 15	7 4	Libos	8 55	3 30	9 5
Luzech	7 11	1 22	7 11	Fumel	8 44	3 35	9 11
Gastellfranc	7 25	1 35	7 23	Solarac-Touzac	8 54	3 50	9 21
Arrt Praysac	7 28		7 26	Duravel	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Évêque	7 36	1 46	7 34	Puy-l'Évêque	9 6	4 8	9 35
Duravel	7 43	1 54	7 41	Arrt Praysac	9 43		9 42
Solarac-Touzac	7 51	2 3	7 49	Gastellfranc	9 19	4 23	9 48
Fumel	8	2 13	7 58	Luzech	9 29	4 36	9 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4	Parnac	9 37	4 46	10 6
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 45	Arrêt Douelle	9 43		10 11
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21	Mercure	9 47	4 57	10 16
				CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

HONORÉ Photographie

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 4^e liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré**.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale par M^{me} le D^r BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C^o, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

En vente au bureau du Journal.

SABATIÉ DU LOT **SABATIÉ**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.